

N°6 | JUIN 2022

# LA LETTRE DU

## Un accompagnement à toute épreuve !



### LES DATES A RETENIR !

20 octobre 2022 : Forum de l'Emploi  
6 décembre 2022 : Assemblée Générale

### L'EDITO DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière newsletter, nous sommes sortis de la crise sanitaire pour entrer dans la crise ukrainienne et son impact sur les approvisionnements pour certains de nos adhérents auxquels se rajoute le remboursement des PGE. Certains d'entre vous qui rencontrent des difficultés ont pu bénéficier de notre atelier "Urgence PGE" afin d'avoir les informations utiles et prendre les décisions qui correspondaient à leur situation.

Depuis février, le GEBS a repris normalement ses activités et vous propose mensuellement de nombreux évènements où nous souhaiterions vous voir plus nombreux. Nous allons clore le semestre par notre barbecue annuel auquel nous espérons que vous participerez en nombre.

Pour la rentrée de septembre, nous préparons deux évènements phares : le **Forum de l'Emploi** sur Sartrouville, où nous vous proposons des stands gratuits si vous avez des besoins en recrutement, et l'**Assemblée Générale** à St Germain en Laye sans oublier nos activités traditionnelles.

Nous mettons toute notre énergie pour contribuer au développement de vos entreprises à travers les activités business, les ateliers d'information, les actions pour favoriser vos recrutements. Profitez de ces moyens mis à votre disposition pour aller plus loin dans votre évolution.

Je vous souhaite, ainsi que tout le conseil d'administration, un très bel été à tous. Profitez pleinement de vos vacances pour vous ressourcer avant la rentrée !

**Francis SEVIN : Président du GEBS**

### SOMMAIRE

Côté RH

Côté  
Finances

Le GEBS &  
VOUS

A venir ...

Quoi de  
neuf ?





Petit rappel des nouveautés concernant ce document obligatoire dans toutes les entreprises quel que soit leur effectif.

Le DUERP répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions.

Il débouche :

- dans les entreprises d'au moins 50 salariés, sur un programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail,
- dans les entreprises de moins de 50 salariés, sur la définition d'actions de prévention et de protection des salariés.

### Visite de reprise auprès du médecin du travail :

En cas d'absence pour maladie ou accident non professionnel, elle est obligatoire après une absence d'au moins 60 jours (au lieu de 30 jours auparavant).

(Décret 2022-372 du 16 mars 2022)

# ACTUALITÉS RH

## Le nouveau Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

### Mise à jour

Le DUERP est mis à jour :

- pour les entreprises d'au moins 11 salariés, chaque année,
- pour les entreprises de moins de 11 salariés, dans 2 cas (décision d'aménagement important modification des conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail ou information supplémentaire sur l'évaluation d'un risque).

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, les mises jour du DUERP sont soumises à la consultation du CSE.

Il doit désormais être tenu à la disposition des anciens travailleurs.

### Conservation :

- pendant 40 ans (avec les versions antérieures),
- en format papier ou dématérialisé jusqu'à la future mise en place d'un portail numérique de dépôt (à partir de 2023 pour les entreprises d'au moins 150 salariés et 2024 pour les autres).

(Loi 2021-1018 du 2 août 2021 et décret 2022-395 du 18 mars 2022)

## Côté Droit & Finances



## Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : attention aux critères d'éligibilité retenus !

L'employeur doit veiller à ne créer aucune inégalité de traitement qui ne serait pas justifiée par des raisons objectives et pertinentes lorsqu'il décide de réserver le paiement de la PEPA à certaines catégories de salariés.

Il peut toutefois prévoir des critères d'attribution excluant certains salariés et pas d'autres, lorsqu'ils ne sont pas placés dans une situation identique.

# ACTUALITÉS FINANCES

## Mention obligatoire sur vos documents professionnels

A partir du 15 mai 2022, tout entrepreneur individuel, c'est-à-dire toute personne qui exerce une activité professionnelle en son nom propre doit indiquer sur ses factures, sur ses tarifs ou tous documents publicitaires et sur toutes correspondances relatives à son activité, la dénomination utilisée pour l'exercice de l'activité professionnelle incorporant son nom précédé ou suivi des mots : « entrepreneur individuel » ou des initiales « EI »

Chaque compte bancaire professionnel doit également contenir cette dénomination dans son intitulé. (décret n° 2022-725 du 28 avril 2022)

## Savoir "pitcher" : tout un art !

Une quinzaine d'adhérents ont participé à l'atelier « construire un pitch percutant » organisé dans les locaux du GEBS le mardi 5 avril et animé par Stéphane PERRIAT de Booster Académie Saint Germain en Laye.

Il nous explique : « la plupart des entrepreneurs parlent d'eux, de leurs expériences, leurs parcours...ils veulent trop en dire et pensent, à tort, que la valeur de leur offre est perçue automatiquement...lorsque nous nous présentons nous sommes autocentrés. Un pitch n'est pas une présentation... ».

Le premier enseignement à en tirer : c'est une question d'intention ! Quel message voulez-vous faire passer ? Pitcher, c'est avant tout communiquer sur la valeur de son offre, l'intention n'est pas de parler de soi...mais de capter l'attention, interpeller, donner envie.

3 phrases qui vous définissent en moins d'une minute. Chaque mot compte ainsi que la manière, c'est pour cela, qu'un pitch se construit tant sur le fond que sur la forme.

## NOS DERNIÈRES RENCONTRES

### Tour d'horizon au Carrousel !



Le GEBS a renoué avec sa tradition en vous proposant, après 2 ans de coupure, son déjeuner Carrousel.

Vous avez été 88 adhérents à participer au déjeuner Carrousel, une découverte pour certains et une occasion de présenter son entreprise pour tous, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le changement de table à chaque plat vous a permis de rencontrer au minimum 18 entreprises différentes et peut-être de créer les bases d'une future relation commerciale.

Nous avons tous pu apprécier en dessert le fameux « Paris Brest » de Stéphane DURAND, notre traiteur.

Les sourires et engouements des adhérents ont prouvé la vitalité de cet événement.

Le carrousel du GEBS pourra se moderniser, se transformer, se réinventer, se rebaptiser, mais doit rester un événement phare et fédérateur du groupement.

### Un putt incontournable !

Ambiance particulièrement chaleureuse vendredi 17 juin sur le parcours de golf de Béthemont, où le GEBS organisait sa 8e compétition annuelle.

Nous étions près de 80 au départ, dans une formule originale (scramble à trois, pour les initiés) concoctée par notre talentueux administrateur Jacques PETIT. Malgré la canicule, plusieurs autres membres nous ont également rejoints pour le déjeuner.

Toujours aussi convivial, celui-ci s'est achevé en apothéose par une remise des prix largement dotée par nos fidèles sponsors, qui n'ont pas lésiné, une fois encore par l'originalité et la qualité de leurs cadeaux. Qu'ils soient tous ici vivement remerciés.

Réservez dès maintenant la date dans votre agenda : 16 juin 2023. Le golf annuel du GEBS : THE PLACE TO BE !

Un grand merci à nos sponsors qui contribuent à la réussite de cet événement : Nelrise Le comptoir de la DA, Booster Académie, Société Générale, La protection technique Vacour, Epicure Studio, Jardiland, Petite fleur, Crédit du Nord, Cadoa, Citroën DS, Parcours Gourmand et F. Penel d'Alez PC.



# FORUM DE L'EMPLOI

Votre RDV de l'emploi de retour  
en octobre prochain !  
Prenez date !

A venir ...



Contribuer au développement économique de votre entreprise, tel est l'objectif du GEBS.

Un des leviers principaux ? Le recrutement de salariés.

Fort de sa 1ère expérience en novembre dernier et de vos nombreux retours à la fois positifs et ambitieux, votre groupement organise la 2nde édition du Forum de l'emploi le 20 octobre 2022 à Sartrouville.

L'espace Gérard Philipe que nous avons réservé pour l'occasion, nous permet de mettre à votre disposition davantage de stands.

Notre communication sera plus ciblée et plus visible, pour un visitorat toujours plus qualifié.

En outre, des tables rondes seront organisées pour des rencontres de qualité entre vous, chers membres et recruteurs, et les demandeurs d'emploi.

Des postes à pourvoir ?

Réservez gratuitement  
votre stand :



Quoi de  
neuf ?

## A LA DECOUVERTE DU GEBS ...

Depuis le début d'année 2022, le GEBS a initié un concept de « buffets découvertes » au sein des villes de la communauté d'agglomération.

Ces nouveaux événements, dédiés aux adhérents et prospects des villes concernées, ont pour principal objectif de favoriser le recrutement.

Les deux 1ères villes à avoir tenté cette nouvelle expérience ont été Maisons-Laffitte et Houilles. Le succès rencontré nous a permis d'accueillir de nouveaux adhérents !

Le dernier « buffet découverte » a eu lieu à Carrières sur Seine le 14 juin.

Nous reprendrons à la rentrée de septembre dans d'autres villes de la Boucle. Restez à l'écoute !

Francis Sevin -

Président

06 75 39 69 53

sevin.francis@wanadoo.fr

Locaux

Immeuble Montréal

54 Route de Sartrouville

78230 LE PECQ

Courrier

16 rue des cerisiers

78500 Sartrouville

Valérie Pinchon -

Déléguée Générale

06 58 65 64 09

valerie.pinchon@gebs.fr

Prochain n°  
octobre 2022